

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du MERCREDI 06 DECEMBRE 2023 à 18 h
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2023-12-06/04

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Virginie DANG VAN SUNG – Saïda HADDOUR – Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;

Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Cyril KERGADALLAN – Etienne RIFFAULT – Antipas TOUATAM .

Excusés avec procuration : Sylvie CHARNAUD (procuration à Laurence POTIER-GABRION) – Marie FISCHER (procuration à Virginie DANG VAN SUNG) – Marc LOCATELLI (procuration à Sandrine BUISSON) ;

Stéphane DEVILLE-CAVELLIN (procuration à Pierrick DUCIMETIERE) – Lucienne THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).

Excusé : Benoît MARCHAL.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : seize

Objet : TARIFS 2024 DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le CCAS de la Roche sur Foron propose un service de livraison de repas à domicile en liaison froide, pour les personnes âgées de 60 ans et plus, ou se trouvant dans une situation particulière (retour d'hospitalisation, tutelle, handicap ...).

Cette prestation est facturée mensuellement sur la base de tarifs calculés en fonction des ressources.

Pour l'année 2024, il est proposé de revaloriser les tarifs du service de Portage de repas à domicile de 3,5 % sachant que l'inflation estimée par l'INSEE se situe entre 4,9 et 5 % (indice des prix INSEE harmonisé) :

Ceux-ci se déclinent comme suit :

Ressources mensuelles personne seule	Ressources mensuelles couple	Tarifs / repas 2024
De 0 € à 700 €	De 0 € à 1 400 €	5,61 €
De 701 € à 850 €	De 1 401 € à 1 550 €	8,30 €
De 851 € à 1 000 €	De 1 551 € à 1 700 €	8,41 €
De 1 001 € à 1 300 €	De 1 701 € à 2 000 €	11,20 €
De 1 301 € à 1 500 €	De 2 001 € à 2 200 €	13,07 €
> à 1 500 €	> à 2 200 €	13,86 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la revalorisation des tarifs du service de Portage de repas à domicile comme proposé ci-dessus.
- **DECIDE** de leur application à compter du **1^{er} janvier 2024**.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le **13 DEC. 2023**
Publié le **13 DEC. 2023**
Notifié le
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 06 décembre 2023

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

